

Québec, le 4 janvier 2007

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 727-3673

Monsieur Victor Bérubé
Ministère des Transports
Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

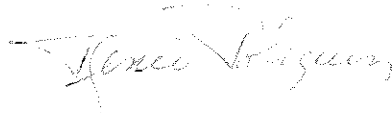
Objet : Projet de construction d'une autoroute dans l'axe de la route 185 entre
Rivière-du-Loup et la frontière du Nouveau-Brunswick, tronçon Cabano-
Nouveau-Brunswick
(questionnement supplémentaire du 4 janvier 2007)

Monsieur,

La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais, soit d'ici le 11 janvier prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

Questionnement supplémentaire au MTQ (4^e série)

Les milieux humides

- Selon la figure 4.2 de l'étude d'impact, il semble qu'un marécage soit situé à l'embouchure du ruisseau #6D à la hauteur du km 9. Il serait également dans l'emprise de l'autoroute. Quelle serait la superficie de cet empiètement ? Serait-il compensé ?
- Selon la figure 4.2 de l'étude d'impact, il semble également que l'emprise de l'autoroute empiéterait légèrement sur l'étang Landry-Soucy. Toutefois, l'emplacement de cet étang et de l'étang Beaulieu-Beaupré sur cette figure diffère de leur localisation indiquée à la figure 6.13. Pouvez-vous clarifier la localisation exacte de ces deux milieux humides ?

Poste de contrôle routier

- Selon le document sur la justification de la relocalisation du poste de contrôle (document déposé DA49), il est mentionné que :
 - o « Le poste de contrôle actuel à Cabano ne sera plus dans l'axe de la nouvelle autoroute. Également, ce site n'est pas sécuritaire puisqu'une rue sépare le bâtiment (balance) de l'espace utilisé par les contrôleurs routiers pour effectuer la vérification des véhicules lourds. En effet, les contrôleurs routiers doivent traverser la rue Cascade pour se rendre sur le site d'inspection. L'espace de vérification étant étroit, il existe un risque potentiel qu'un membre du personnel de CRQ soit heurté par un véhicule de promenade. Cette situation représente aussi des risques pour les usagers de la route. » (DA49, p. 4)
- Or, la figure de la localisation du lot 2-216-187 Ptie fournie dans les réponses du Ministère de décembre 2006 (document déposé DQ5.2) montre que la configuration de l'autoroute prévue dans le périmètre urbain de Cabano pour 2007-2009 permettrait de résoudre les problèmes de sécurité actuel puisque la rue du poste de contrôle n'aurait plus à être utilisée par la circulation locale pour atteindre la voie de desserte Est. Il appert également que la position de ce poste serait dans l'axe de la nouvelle autoroute et permettrait de rabattre tous les véhicules en provenance du Nouveau-Brunswick ou de la route 232 Ouest en utilisant l'échangeur du km 38. De plus, des espaces adjacents au poste semblent disponibles pour agrandir éventuellement le site d'inspection. Pouvez-vous indiquer à la commission quels seraient les désavantages de maintenir l'utilisation de ce poste avec l'aménagement de l'autoroute à Cabano comparativement au poste proposé au km 35,5 ?

Échangeur Lizotte

- Advenant que seul demeure le pont d'étagement et qu'aucune bretelle ne soit construite au km 33, serait-il possible de rapprocher les voies de desserte de l'autoroute de manière à diminuer l'impact sur les marges de recul des bâtiments des fermes Prépierre et Cloutier de même que de la résidence du 179, route 185 ? Quel pourrait être le gain pour les marges de recul de ces trois propriétaires ?

Terres agricoles du km 17

- Veuillez nous fournir la figure 6.5 de l'étude d'impact corrigée en fonction de l'information concernant les limites des propriétés agricoles mentionnées par des participants lors de la 2^e partie d'audience (document déposé DT4, lignes 1680 à 1700).

Entretien routier

- Quel est l'état d'avancement du plan québécois de gestion environnementale des sels de voirie ? Pouvez-vous nous indiquer sa date de mise en œuvre prévue ?
- Est-ce que la méthode de gestion écologique de la végétation des fossés est appliquée systématiquement par le ministère des Transports ? Est-ce qu'un suivi de l'efficacité de cette méthode a été effectué ? Si tel est le cas, quels sont les résultats ?

Inventaires

- Est-ce le ministère des Transports a réalisé des inventaires spécifiques de l'herpétofaune des milieux humides et aquatiques du tronçon de Dégelis au Nouveau-Brunswick ? Sinon, est-ce que l'information de l'étude d'impact sur la petite faune provient exclusivement des inventaires réalisés par la Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent en 2003 ? Le Ministère prévoit-il réaliser en 2007 ou 2008 des inventaires printaniers de l'herpétofaune dans ce tronçon pour vérifier, entre autres, l'occurrence de la tortue des bois et d'autres espèces susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées qui pourraient être retrouvées dans la zone d'étude ?

Passage agricole du km 36

- La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent propose de rapprocher le passage agricole prévu au km 36,4 de l'axe d'un chemin de ferme situé environ 150 mètre plus au sud (document déposé DM8, p. 5). Quels seraient les effets d'une telle modification ?

Profil

- Quel doit être le profil d'une route nationale en milieu rural (largeur des voies et des accotements) ? Est-ce que le profil actuel de la route 185 dans le tronçon à l'étude correspond en tout point au profil requis pour une route nationale en milieu rural ?